

A LIRE

dans ce numéro :

Problèmes d'argent (p. 2)

Trois grévistes sont acquittés (p. 2)

Dominion Oilcloth (p. 3)

Il faut un architecte (p. 4)



VOL. XXIX — No 11

Montréal, 20 mars 1953

L'entreprise n'est pas faite pour rapporter de l'argent, mais pour faire vivre les hommes qui y travaillent. Il faut produire pour vivre et non vivre pour produire. Renvoyer cet ordre pour conférer à l'argent un pouvoir absolu de domination sans référence au bien commun et à la dignité de l'ouvrier, c'est professer une forme de capitalisme que l'Eglise condamne avec la même sévérité que le communisme matérialiste et athée.

S. E. Mgr FAUVEL,
Evêque de Quimper
(France)

Une plainte au Barreau

Contre la Sûreté provinciale

Les grévistes de la Canadian Copper Refinery à Montréal viennent de porter plainte au Barreau de Montréal contre la police provinciale. Ils appuient leur réquisitoire sur les incidents dont nous avons fait part à nos lecteurs récemment en reproduisant un article de l'EVENING CITIZEN.

Il s'agit de l'arrestation sans mandat de 4 grévistes de la Canadian Copper. Ces grévistes furent détenus pendant plusieurs jours. Ils déclarent qu'on les a sévèrement interrogés, qu'on les a battus et qu'on les a intimidés. Leur avocat, Me Marcel Jodoin, déclare qu'on lui a refusé la permission de rencontrer ses clients pendant leur détention.

Dans la pétition au Barreau, Me Jodoin déclare :

"La police, soi-disant pour faire enquête et trouver les auteurs réels du prétendu dommage, s'attaque sournoisement et sans mandat ni ordre de cour, à un groupe de citoyens honnêtes et paisibles qui, même s'ils sont grévistes, n'en conservent pas moins leur droit à être traités selon la loi.

"Les traitements qu'on leur impose au cours de leur détention forcée et illégale ont toujours été réprouvés par le Législateur et la jurisprudence la plus sérieuse les a toujours défendus"

"Recourir trop hâtivement à la loi criminelle peut dégénérer en des méthodes despotiques et tyranniques, surtout si ceux qui exercent la fonction de surveiller l'ordre public apportent, en répondant à une demande de protection de la part d'un capital puissant, un zèle trop dévoué et disproportionné à la puissance intellectuelle et financière d'un syndicat foncièrement prolétaire"

L'EDUCATION A SHERBROOKE

Le Conseil central de Sherbrooke, au cours de son assemblée de février, mettait sur pied un Comité d'éducation qui a pour but de susciter d'organiser, de diriger, de coordonner, encourager et aider l'éducation syndicale dans la région de Sherbrooke.

Ce comité s'est réuni à deux reprises et il a tracé un programme d'éducation à l'intention spéciale des officiers et dirigeants des syndicats affiliés au Conseil central. Mais tous les membres de nos syndicats seront invités à assister à la série de 12 cours qui débutera au début d'avril à Sherbrooke et dans tous les centres de la région.

Le programme complet de ces cours, la liste des conférenciers ainsi que les dates précises de ces cours seront annoncés plus tard et communiqués à tous les officiers de nos syndicats.

LE PROBLEME DU LOGEMENT

Est-ce que nous sommes "nés pour un petit logis"?

Québec est la seule province du Canada où le nombre des locataires est plus grand que le nombre des propriétaires. Voilà ce que l'Office fédéral de la Statistique a révélé la semaine dernière, en publiant une compilation de chiffres sur le problème du logement.

Même si cela fait honte, il faut bien constater la réalité: chez nous, 51.4% des logements sont occupés par des locataires alors que le reste est habité par des propriétaires.

C'est dire que plus de la moitié de notre population ne possède pas en propre de toit pour s'abriter et doit souffrir les conséquences de ce que l'on a bien nommé "la crise du logement".

Cela est d'autant plus inquiétant que, dans le reste du pays, la situation semble bien meilleure: 65% des logements sont habités par les propriétaires, alors que seulement 34.4% sont habités par des locataires.

Nous n'avons pas toujours eu en main des statistiques aussi précises pour mesurer l'ampleur du problème. Mais il y a bien longtemps que NN. SS. les évêques et plusieurs groupes sociaux dont les mouvements ouvriers, supplient les gouvernants de se décider à faire enfin quelque chose, parce que, de toute évidence, le logement est l'un des problèmes sociaux les plus graves de l'heure.

La faute à qui ?

Nos gouvernements se passent la balle. Le provincial dit

que c'est la faute du fédéral; le fédéral (M. St-Laurent nous l'affirmait encore l'autre jour) dit que c'est au contraire la faute du provincial; et les gouvernements municipaux profitent de la querelle pour plaider incapacité.

De mal en pis

Cela n'empêche pas le problème de croître et de se compliquer. L'on en a vu de petits exemples en entendant récemment le commissaire Croteau, de la cité de Montréal, déclarer qu'il y a à Montréal "sept

régions affectées de taudis", et en lisant dans un journal de Québec les résultats d'une brève enquête qui indique que, dans certaines paroisses de la capitale, 10% des maisons sont tellement insalubres qu'elles ne devraient pas être habitées.

Evidemment, on pourrait compiler des statistiques à perte de vue et mener les enquêtes les plus spectaculaires que cela n'avancerait guère. Tout le monde sait très bien à quoi s'en tenir au sujet de cette crise du logement. Et même si la commission Gingras a jugé bon de faire l'aveugle, cela n'a trompé personne.

On veut...

Mais alors, comment se fait-il qu'on ne réussisse pas à trouver de solution? C'est un mystère d'autant plus inexplicable que les bonnes volontés ne manquent pas. Un peu partout naissent les comités de citoyens qui se donnent pour mission de régler ce problème.

Des comités

Récemment encore, le Conseil de la Coopération du Québec formait un comité de l'habitation (dont Me Albert Côté, aviseur légal au service de la C.T.C.C., devenait président). Quelques jours plus tard, naissait à Québec un comité du logement formé par les principales associations de cette localité. (C'est le confrère André Roy qui représentait la C.T.C.C.)

A Granby, le maire Boivin, lui-même patron, demandait aux autres patrons du Québec de financer les mises de fonds pour leurs employés qui désirent s'acheter une maison.

De la générosité

La générosité ne manque donc pas. Les patrons, les gens de classe moyenne, les travailleurs, tous veulent bien se donner la main pour coopérer et trouver une solution. Et pourtant ça ne marche pas assez vite.

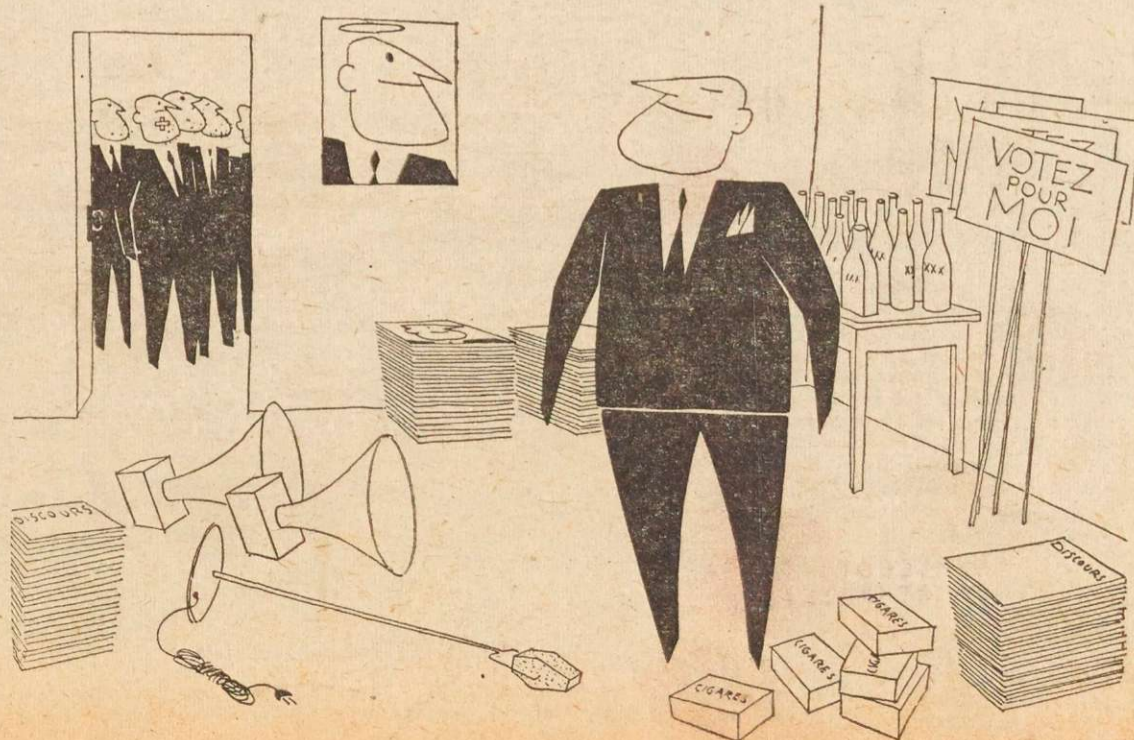
Les locataires continuent de se multiplier dans la province de Québec. Les familles s'entassent dans des petits trois pièces qu'elles paient \$75 par mois. La misère ne cesse de croître.

Ne faudrait-il pas multiplier encore les efforts, jusqu'à ce que les gouvernements se voient forcés d'agir plus efficacement? Tous les syndicats ont, à cet égard, une responsabilité bien nette. Plusieurs, par l'intermédiaire de leurs conseils centraux, ont déjà étudié le problème. Il faut que ce travail s'amplifie.

Connaitre d'abord le problème; appliquer toutes les solutions applicables; éduquer en profondeur l'opinion ouvrière, l'opinion de tous les salariés.

Quand ce programme d'action aura été mis à exécution, il deviendra bien difficile aux gouvernants de faire la sourde oreille. Mais si, au contraire, nous nous laissons endormir dans la routine, si nous perdons de vue l'acuité du problème, si nous nous "habitons" à la crise du logement, la solution tardera encore indéfiniment.

"Dans quelques mois..."



Tout est en place pour les élections fédérales... sauf peut-être l'opinion des électeurs. Avez-vous réfléchi aux problèmes fédéraux, au programme politique qui décidera de votre vote? Le Travail vous y aidera bientôt.

PROBLEMES D'ARGENT

M. et MME LATULIPPE
FONT UN BUDGET

Si vous êtes le moins initié à la comptabilité, le rapport financier du restaurateur du coin vous révélera si ce personnage bien connu doit être classé au nombre des bons ou des mauvais administrateurs. Mais fussiez-vous des moins brillants dans les chiffres, la comptabilité de la famille Latulippe vous apprendra des tas de choses. Vous connaissez déjà les Latulippe, qui ne connaît pas les Latulippe... lui, un grand brun, elle une femme ni grande ni petite et qui sourit toujours. Vous savez qu'ils ont quatre enfants et qu'ils habitent dans la rue voisine de chez vous. Alors, vous les avez ces chiffres inscrits proprement par Madame dans le "budget familial". Vous savez maintenant ce que pensent les Latulippe et ce qu'ils font, leurs vertus et leurs vices sont inscrits au bilan. Préfèrent-ils bien manger ou se bien vêtir? combien dépensent-ils pour l'instruction des enfants? ont-ils meublé le salon avant la cuisine? Monsieur prend-il un coup de trop? Madame achète-t-elle à crédit? tout cela est écrit. Ils savent où ils vont les Latulippe! Ils ont peut-être un peu de dettes mais ce n'est pas un effet du hasard ou le résultat de l'imprévoyance, certainement pas puisque les Latulippe sont des adeptes du budget familial.

Les pots cassés

C'est un fait indéniable, les questions d'argent sont souvent la cause de divisions et de malentendus dans les foyers. C'est fort compréhensible puisque l'administration du revenu familial pose à chaque semaine des problèmes de justice, de prudence ou simplement de tact. Malheureusement, la plupart des gens discutent de ces problèmes seulement lorsqu'ils ont dégénéré en des chicanes ou des incompréhensions plus ou moins graves.

Celui qui projeterait un voyage un peu compliqué et qui dresserait son itinéraire une fois le voyage accompli s'exposerait, vous en conviendrez, à quelque mésaventure. N'est-ce pas un peu notre cas si nous n'avons pas encore acquis l'habitude d'administrer avec méthode notre revenu? N'attendons pas d'être dans la fâcheuse obligation de casser les cochons de porcelaine des enfants pour payer le loyer avant d'établir nos positions. La prochaine soirée disponible, utilisons-là à discuter en famille cette fameuse question de piastres.

Riches ou pauvres

Le lecteur comprendra qu'il s'agit ici de prôner une méthode qui nous permette de tirer le meilleur parti possible du revenu qui

échoit à chacun et non pas de déterminer si ce revenu est suffisant ou non pour les besoins de la famille. D'ailleurs les riches ont autant besoin d'un budget que les pauvres, du moins si l'on envisage la question au point de vue de la paix et du bonheur familial.

Le budget familial est, à mon sens, un atout formidable dont l'influence se ferait sentir bien au-delà de son lieu d'origine: le foyer. Tous ceux qui en ont fait l'expérience s'accordent à dire qu'ils y ont découvert un élément de sécurité indiscutable pour la famille, un moyen efficace d'assurer la bonne entente entre les époux et de favoriser leur compréhension réciproque, un témoignage appréciable pour l'éducation des grands enfants et enfin une recette qui leur a permis de mieux vivre pour le même prix.

Si soixante pour cent seulement de nos familles étaient fidèles à tenir sérieusement leur budget, combien de foyers s'éviteraient la plaie souvent inutile des achats à crédits, combien d'autres seraient retenues de faire des achats prématurés dans les périodes de "contagion"?

Le budget familial prépare très utilement la voie à l'action collective des consommateurs.

Jean-Paul LEFEBVRE

L'OPINION DES AUTRES

CE QU'ON DIT DE
NOTRE MEMOIRE

"Un mémoire qui fait honneur aux ouvriers catholiques". Voilà en quels termes le journal "Le Droit" d'Ottawa a commenté le mémoire que nous avons présenté le 10 mars dernier aux autorités fédérales.

Nous ne pouvons nous empêcher de ressentir un peu de fierté quand M. Clement Brown ajoute:

"Le mémoire que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a présenté, cette semaine, au Cabinet fédéral, se recommande par sa précision, sa clarté, ses demandes judicieuses et ses suggestions pratiques. La C.T.C.C. ne s'est pas contentée d'émettre des vœux généraux. Sur plusieurs points, elle est entrée dans les détails et a fait toucher du doigt des problèmes concrets. Il convient de féliciter les dirigeants de nos syndicats ouvriers d'avoir, sur les problèmes de l'impôt et du logement, en particulier, contribué à éclairer l'opinion publique. C'est là un acte de civisme dont la population leur sait gré".

D'ailleurs il semble bien que M. Brown n'est pas le seul à apprécier notre démarche. Dans le Front Ouvrier, Germain Brière écrivait pour sa part:

"Ce sont là des événements importants pour les ouvriers de tout le pays, car les fédérations syndicales sont pratiquement les seules à pouvoir faire entendre dans les parlements les doléances des travailleurs et de leurs familles. Comme elles représentent près d'un million de membres, elles constituent certainement une voix qui devrait être mieux accueillie. D'ailleurs, on constate à la lecture de leurs mémoires, que ces organisations ne se soucient pas uniquement des problèmes syndicaux, mais qu'elles s'intéressent aux questions d'importance vitale pour le pays et même à des sujets de portée internationale. Raison de plus de porter attention à leurs demandes!"

Tout ce que nous souhaitons, c'est que les gouvernants comprennent aussi bien les raisons de nos demandes.

THETFORD

Dans le commerce

Une nouvelle convention collective vient d'être signée entre la branche de Thetford des Marchands détaillants du Canada et le Syndicat des employés du commerce.

Selon ce nouveau contrat, le salaire payé à un employé de magasin, pour une semaine de travail, sera de \$60 pour les hommes; \$40 pour les femmes et de \$43 pour les couturières. De plus, à chaque anniversaire de l'entrée en service d'un employé chez un même employeur, cet employé aura droit à une augmentation annuelle hebdomadaire de \$3, et ce jusqu'à ce que le salaire du dit employé ait atteint le salaire maximum à lui être payé.

Après un an de service chez son employeur, le commis aura droit à une semaine de vacances payées (:) lorsqu'il aura dépassé sa troisième année au service d'un même employeur, le commis aura droit à deux semaines de vacances payées.

De plus une clause de séniorité a été également adoptée.

Cette convention a été signée par les marchands suivants: Ferronnerie J.-L. Demers Ltée, Ferronnerie J.-Maurice Roy, People's 5-10-15 Stores Ltd, Alphonse Blais, Poiré & Frères, Dubé & Frères, Metropolitan Store, et Alphonse Noël.

SHAWINIGAN

Les Gantiers de St-Tite

Le Syndicat des Gantiers de St-Tite a procédé la semaine dernière à l'élection de ses officiers. C'est M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires du Conseil central, qui a présidé les élections. M. Jean-Guy Délisle agissait comme secrétaire.

M. Jacques Hardy fut élu président; Jean-Guy Délisle, vice-président; ainsi que David Matton; Pierre-Aimé Marchand, secrétaire-trésorier; Paul-Antony Cossette, secrétaire-archiviste; Robert Perron, Mlle Jacqueline Allaire, directeurs; Mlle Claire Germain, sentinelle.

Retraite et récollection

Samedi soir, à 9 h. p.m., aura lieu au Collège de l'Immaculée-Conception, une récollection. Tous les syndiqués qui sont intéressés peuvent s'y rendre. On demandera un droit d'entrée de \$1 afin de défrayer les dépenses encourues.

D'autre part, le 22 mai, aura lieu au Cap-de-la-Madeleine, une retraite fermée spéciale pour les syndiqués de la région. Tous les intéressés n'ont qu'à donner leur nom aux officiers de leurs syndicats.

A l'A.L.C.A.N.

Les négociations sont sur le point de commencer entre les dirigeants de la compagnie Aluminium of Canada et le syndicat de ses employés de Shawinigan.

Au cours de la dernière semaine, les deux parties se sont avisées mutuellement de leur désir de modifier la convention collective qui doit expirer le 14 avril prochain.

Les syndiqués demandent pour leur part: 1) une réduction des heures de travail de 42 à 40 avec pleine compensation; 2) une augmentation de salaire de 30 cents l'heure; 3) la formule Rand; 4) neuf fêtes chômées payées au lieu de 6; 5) trois semaines de vacances pour les employés après 15 ans de service ou plus.

L A S E

VICKERS

Trois grévistes
sont acquittés

Un jury de la Cour du Banc de la Reine a rejeté la semaine dernière la plainte portée par le lieutenant Boyzcum, directeur de l'escouade anti-subversive de Montréal, contre notre confrère Paul Laframboise, gréviste de la Canadian Vickers.

Laframboise était accusé d'avoir commis un assaut grave sur la personne du lieutenant Boyzcum, au cours d'une échauffourée sur les lignes de piquetage aux portes des chantiers maritimes de la Canadian Vickers.

Boyzcum avait déclaré que Laframboise l'avait battu et blessé sans raison, alors que lui, se défendait contre un groupe de grévistes qui auraient voulu lui faire un mauvais parti.

Laframboise soutenait au contraire qu'il s'était mêlé au groupe qui entourait Boyzcum simplement pour ramener la paix comme c'était sa fonction selon les règles syndicales. Il n'avait bousculé Boyzcum que parce que celui-ci était armé d'une gacette. Laframboise avait jugé le geste de Boyzcum d'autant plus dangereux qu'il ignorait alors que cet homme était un policier, puisque Boyzcum était habillé en civil.

Après avoir délibéré dix minutes le jury a donné raison à Laframboise et l'a déclaré non coupable.

Le jury avait auparavant entendu de brillants plaidoyers de Me Henri Masson-Loranger, procureur de la couronne, et de Me Alexandre Chevalier, avocat

de Laframboise. Me Pierre Vadeboncoeur assistait Me Chevalier.

Quant à Paul Laframboise, il était bien heureux du verdict. Après sa mise en liberté, il confiait aux journalistes: "Les minutes de délibérations du jury furent les plus longues que j'ai vécues depuis longtemps". Il était passible de deux ans de prison.

Deux autres grévistes qui étaient accusés de "nuisance et dommage" en marge du conflit de la Canadian Vickers ont aussi été acquittés. Il s'agit de Gerald Newcomb et de René Lavoie. Ils ont comparu devant le juge Charles-Emile Guérin, aux Sessions de la Paix. Ils étaient défendus par Me Pierre Vadeboncoeur. Ils ont été libérés et la plainte fut renvoyée.

Des plaintes semblables contre trois autres grévistes, Lionel Daigle, John Camichael, Gérard Ferland, ont été prises en délibéré par le juge, qui doit rendre décision bientôt.

MONTREAL

Un bilan

Pour les syndicats ouvriers, les mois de février et mars sont des périodes d'élections annuelles. Ce sont aussi des occasions pour les redditions des comptes.

Le secrétaire du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, M. Gérard Poitras, a soumis lors de la dernière réunion de cet organisme, un rapport qui illustre assez bien les activités des organisateurs ouvriers de cette région au cours de l'année écoulée.

En 1952, les organisateurs du Conseil central ont participé avec les organisateurs de la C.T.C.C. à la conduite de quatre grèves importantes: Dupuis Frères Canadian Vickers, Grover Mills et Perth Hosiers.

Trois de ces grèves sont terminées, l'autre continue.

Malgré l'effort considérable fait pour accorder une aide efficace aux syndicats en grève et malgré quelques échecs, les organisateurs ont aidé à former les nouveaux syndicats suivants:

- 1) — Les employés de Blackwood & Morton (Ste-Thérèse);
- 2) — Les employés de Daoust et Lalonde;
- 3) — Les employés de Federal Electric;
- 4) — Les employés de Nytex Casuals (Ste-Rose);
- 5) — Les employés de N.-G. Valiquette.

Et comme il faut de tout pour faire un monde, le mémoire annonce l'organisation d'un syndicat de chefs de pompiers et celle, encore en cours, d'un syndicat de sacristains.

M. Poitras termine son rapport en disant que les perspectives pour l'année à venir s'annoncent meilleures que jamais.

Les pompiers

L'Association professionnelle des chefs de service des incendies de la Cité de Montréal (C.T.C.C.) vient de demander à la Commission des Relations ouvrières du Québec de lui accorder un certificat de reconnaissance syndicale. L'Association a aussi procédé à l'é-

lection de ses officiers. Le chef Oscar Boucher fut élu président; le vice-président Francis Cooner et le secrétaire-trésorier, Adrien Lemoinjan, furent aussi élus au cours de la même réunion.

Montreal Barrett Inc.

Le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Montréal Barrett Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers. M. W. Giffith fut élu président; les autres officiers sont: R. Blouin vice-président; E. Lusier, secrétaire-trésorier; R. Bacon, secrétaire-archiviste.

Saxonia Fruit

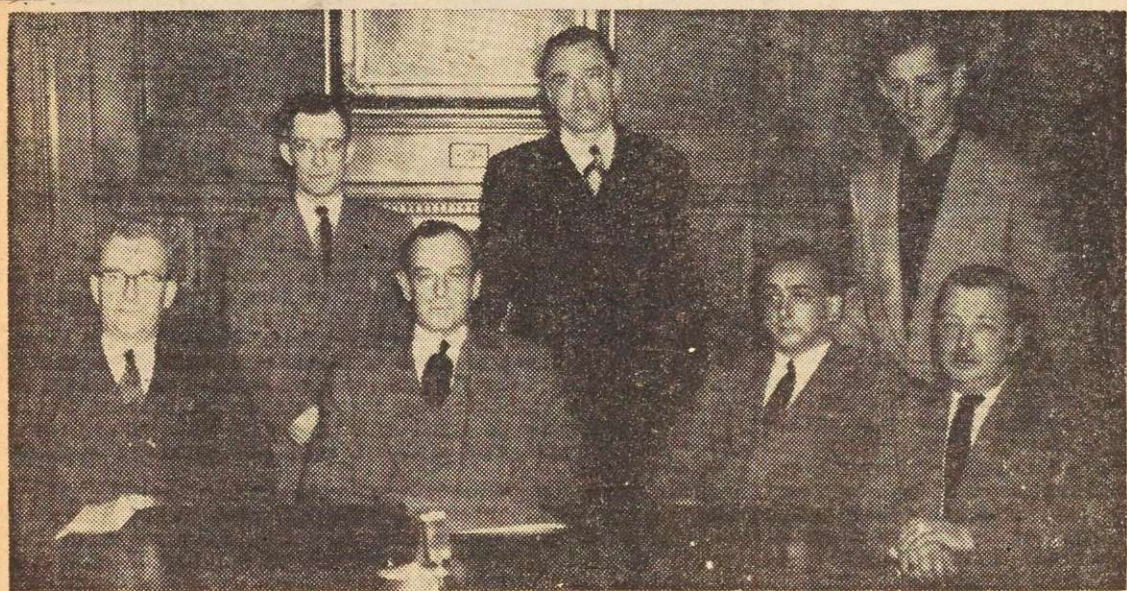
Le Syndicat des travailleurs de Saxonia Fruit Preserving, à Lachine, vient de présenter ses demandes à la direction de la compagnie en vue du renouvellement de la convention collective de travail qui doit expirer en avril prochain.

Les travailleurs demandent une augmentation de 10 cents l'heure et quelques bénéfices marginaux. M. R. Thibodeau dirigera les négociations.

Communiquez
vos
changements
d'adresses

de
KUYPER
BLENDÉ
GIN
la vraie
saveur de
Hollande
FONDÉE EN
1695
DISTILLÉ AU CANADA

MAINE



Nouveau contrat à la Dominion Oilcloth

Le Syndicat national des travailleurs du linoléum vient de conclure une nouvelle convention collective de travail avec la Compagnie Dominion Oilcloth de Montréal. Le nouveau contrat aura une durée de deux ans, mais les négociations pourront être ouvertes de nouveau après un an au sujet des salaires. (De gauche à droite (assis) : M. McCrea, T. Blackney, négociateurs de la compagnie Dominion Oilcloth; Jean-Paul Geoffroy, Eugène Dubé, négociateurs du Syndicat ainsi que, debout, Gaston Tessier, William Pretty et Jean-Paul Spatz).

Le nouveau contrat prévoit les améliorations suivantes :

- 1 — Une augmentation de 10 cents l'heure, comportant une hausse de 8 cents et un rajustement de 2 à 10 cents selon le cas.
- 2 — une réduction des heures de travail de 47½ à 45. Le salaire et demi pour le travail exécuté après la limite de 9 heures par jour. La semaine de 5 jours pour tout le monde.
- 3 — Une semaine de vacances après un an, deux semaines après trois ans et trois semaines après 20 ans.

- 4 — Une extension de la procédure de griefs de façon à ce qu'elle puisse s'appliquer aux modifications dans l'organisation du travail.
- 5 — Une réduction de la période de probation de trois à deux mois.
- 6 — Une amélioration de la clause de séniorité.
- 7 — Une prime d'équipe de 4 cents pour la seconde et de 7 cents pour la troisième.
- 8 — Un engagement écrit de la compagnie pour la classification des tâches d'ici le prochain contrat.

HULL

L'éducation

La grande journée annuelle d'éducation des syndicats catholiques de la région a eu lieu dimanche, à Hull. Il y eut plusieurs causeries et forums, instructifs et intéressants à la fois. La journée se termina par une soirée pour les syndiqués et leurs épouses.

Les syndiqués ont eu le loisir d'entendre et d'interroger d'excellents conférenciers sur des sujets qui les touchent de près. Exemples : M. Aimé Lapointe, vérificateur de la C.T.C.C., sur le rôle du trésorier et de la comptabilité syndicale; M. Jacques Archambault, directeur adjoint du service d'éducation de la C.T.C.C., sur les fonctions du président et du secrétaire et sur la procédure d'assemblée; M. Rosaire Parent de la Commission d'assurance-chômage sur la loi de cet organisme. Ces séances d'études dirigées par des experts, profiteront grandement aux syndiqués.

Enfin, au cours de la soirée, il y eut réunion à la salle du Sacré-Coeur de Hull pour les syndiqués et leurs épouses. M. l'abbé P.-E. Bolté, p.s.s., présenta une causerie intitulée "Femmes de syndiqués esclaves ou collaboratrices?" Il y eut également présentation de films.

Cette journée d'études souligne la volonté de nos syndicats catholiques d'étendre le champ de connaissances de leurs membres et d'accroître leur influence par une organisation impeccable en vue de l'établissement d'un ordre social juste au pays.

VICTORIOVILLE

Comité d'éducation

Le comité d'éducation du Conseil central des Syndicats nationaux de Victoriaville annonce qu'il organise pour le 28 mars prochain une grande soirée récréative et éducative au local des Syndicats. On espère que tous les ouvriers syndiqués s'y rendront en grand nombre, car il y va de l'intérêt de tous.

Salaison Princeville

Le Syndicat national des em-

ployés de la coopérative fédérée des salaisons de Princeville et cette dernière institution viennent de conclure une nouvelle entente au sujet des salaires, qui sera incluse dans la convention collective actuellement en vigueur.

Les travailleurs obtiennent une augmentation de 8 cents l'heure,

ce qui porte leur salaire de base à \$1.13. Fait à noter, ces travailleurs jouissent déjà d'une garantie de 40 heures de travail par semaine. Le principe du salaire égal à travail égal est aussi reconnu par la convention.

C'est M. René Rocque, organisateur de la C.T.C.C., qui a dirigé les négociations.

JOLIETTE

NOUVEAU DECRET DANS LA CONSTRUCTION

Le Syndicat des Ouvriers en Bâtiment de Joliette, en accord avec la Fraternité Unie des Charpentiers-menuisiers d'Amérique, vient de conclure une entente avec le Syndicat des Patrons en Construction pour le renouvellement du décret de la construction.

Les deux parties en sont venues à un accord à la suite de l'intervention d'un conciliateur provincial, M. Cyprien Miron.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

Les négociations entre les représentants des patrons et des ouvriers avaient débuté il y a un peu plus d'un mois. Au premier abord, il avait été impossible d'en arriver à une entente, alors que les représentants des patrons, non seulement refusaient de considérer les demandes ouvrières, mais demandaient même de diminuer les salaires actuels. C'est alors que le Syndicat Catholique et la Fraternité-Unie des Charpentiers Menuisiers demandèrent conjointement l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail, comme il est prévu par la loi dans ces cas.

En conciliation, cependant, les parties en vinrent rapidement à une entente, aux conditions suivantes :

1. — Une augmentation générale de 10 cents l'heure sur les taux actuels, qui fixe le salaire du journalier à \$1.10 l'heure et celui de l'homme de métier (charpentiers, menuisiers, plombiers, etc.) \$1.50 l'heure.

2. — Cette entente est pour une durée de deux ans, à compter de la date de la publication de l'Arrêté ministériel dans la Gazette

Les Evêques de France examinent 3 problèmes

Alcoolsime, logement, chômage

Le secrétariat de l'épiscopat vient de publier une déclaration des cardinaux et des archevêques de France sur "quelques problèmes sociaux de l'heure présente".

On sait la sollicitude de l'épiscopat de France pour la classe ouvrière. Les cardinaux Salèges, Suhard, Feltin, Mgr Ancel de Lyon et combien d'autres sont salués comme des amis des travailleurs. On raconte qu'à la mort du cardinal Suhard des ouvriers se sont dirigés spontanément, à la sortie de l'usine et dans leurs habits de travail, vers la maison de l'archevêque de Paris et, cherchant la maison de l'illustre défunt, demandaient aux passants : "Pouvez pas nous dire où est la maison du père Suhard ?" Pour eux, c'était "le père Suhard", parce qu'ils l'avaient connu à l'usine ou sur le chantier de travail causant familièrement avec eux et partageant leur repas. Un cardinal que des ouvriers désignent spontanément comme "le père" ne peut pas ne pas se sentir largement récompensé de sa sollicitude pour eux.

La déclaration qui nous occupe porte sur "quelques problèmes sociaux de l'heure présente", nommément l'alcoolisme, le logement et le chômage.

L'alcoolisme fait des ravages en France, comme au Canada comme partout ailleurs. L'alcoolisme n'est pas, comme on le croit souvent, le vice de la seule classe ouvrière. Les évêques de France le disent bien : "Tous les milieux sont atteints. Et, fait nouveau, singulièrement troublant, des jeunes filles, des femmes, semblent inconscientes du danger qu'elles courent. Que les militants et les militants de l'Action catholique aient le courage d'organiser la libération de la servitude que fait peser sur des réunions mondaines ou familiales l'abus des cocktails et autres boissons funestes".

Le logement

Nous avons eu l'occasion de signaler ici-même la gravité du problème du logement en France. Nous avons pu le constater cent fois, les problèmes sont les mêmes partout. Ce problème du logement est considéré par l'épiscopat français comme étant "un des problèmes les plus graves et les plus urgents de notre temps". L'Eglise n'a pas de solutions techniques à proposer (d'autres s'en chargeront) mais elle a le devoir d'éclairer les consciences et d'éveiller les laïques au sens de leurs responsabilités. Le paragraphe entier vaut d'être cité :

"L'Eglise n'a pas pour rôle de proposer des solutions techniques. Sa mission est d'éclairer les consciences. Elle sème en elles une inquiétude salutaire en leur rappelant les exigences de la justice et de la charité. Elle veut amener chacun à poser la question : "Pour être fidèle aux requêtes de ma foi, que puis-je faire pour ma part en ce domaine du logement?"

"A tous ceux qui ont à leur disposition des sommes d'argent ou qui sont bien logés à des conditions favorables, l'Eglise demande qu'ils s'efforcent, même au prix de certaines privations, d'apporter dons et surtout des prêts aux organismes qui aident les personnes peu aisées à trouver la part personnelle de financement nécessaire pour la construction ou pour l'amélioration de leur logement".

Voilà qui est suffisamment clair !

Le chômage

La déclaration de l'épiscopat sur le chômage mériterait d'être citée en son entier. L'espace nous fait défaut, nous nous contenterons d'en dégager ce passage particulièrement significatif qui sera bien compris au Canada : "La menace du chômage risque parfois d'engendrer certaines pressions sur les salaires ou de freiner une légitime action syndicale. Vous avez bien lu ? Profiter du chômage pour "freiner une légitime action syndicale". . . . "Que tous ceux qui ont quelque pouvoir et des moyens pour adoucir, retarder, empêcher ces souffrances humaines multiplient leurs efforts d'invention et de générosité".

Voilà qui est encore très clair !

Guy CORMIER.

officielle du Québec.

Par cette entente, Joliette se place en avant en ce qui concerne le renouvellement des décrets pour l'année 1953. Il n'y a pas de doute que cette entente aura une influence marquante sur les autres négociations dans cette industrie.

Voici quels étaient les négociateurs :

Pour le Syndicat des Patrons : MM. Lucien Durand, Emile Martel et J.-M. Ayotte.

Pour le Syndicat Catholique des

Ouvriers du Bâtiment : MM. Alcibiade Latendresse, prés.; Jean Ducharme, secr.; Hector Laurin, directeur; Noël Lacas, agent d'affaires; M. Jacques Archambault, conseiller technique; M. Al. Gosselin, représentant de la Fédération Nationale des Ouvriers du Bâtiment, et Me Albert Côté, conseiller technique de la C.T.C.C.

Pour la Fraternité-Unie : MM. François Thibodeau, président du local 752; Roger Dupuis, secr., et MM. Tétrault et Francoeur, de Montréal, représentants la Fraternité Internationale.



Achète bien qui achète chez

Dupuis Frères

TELEPHONE

PLateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

FEDERATION DU BATIMENT

LES SYNDICATS DE MONTREAL JUSTIFIENT LEURS DEMANDES

Afin de justifier notre demande d'ajustement de salaires nous avons basé cette requête sur les points suivants, afin de tenter de convaincre le Comité de Négociations des patrons, qu'un ajustement des salaires était nécessaire, raisonnable et justifiable.

a) Les augmentations de salaires ont toujours été obtenues un ou deux ans après l'augmentation du coût de la vie.

b) Les augmentations du coût de la vie n'ont jamais été pleinement compensées par les augmentations de salaires;

c) La cédule de salaires qui était en vigueur pour l'industrie de la Construction en 1939, à Montréal, était indument basse à comparée avec les salaires payés dans d'autres villes importantes du pays, pendant la période de l'établissement des contrôles sur les prix et salaires;

d) Le manque d'augmentations de salaires pendant la période qui s'est écoulée entre le 30 mars 1944 et 30 juillet 1946 et de cette dernière date au 3 juillet 1948, a créé plus de responsabilités de la part des ouvriers qui ont dû souffrir et payer pour les augmentations successives dans le coût de la vie sans avoir été remboursés par des augmentations suffisantes en 1946 et 1948;

e) La décision de l'arbitrage en date du 29 septembre 1947, ayant dénié le droit des ouvriers d'avoir une augmentation de salaires entre 1946 et 1948, n'a donc apporté aucune satisfaction à l'ouvrier et ne l'a pas aidé à compenser l'augmentation considérable qui s'était accrue dans le coût de la vie;

f) En date du 7 juin 1951, nous avons obtenu une augmentation de \$0.15 l'heure et il est juste de mentionner que cette augmentation a pris place en deux périodes différentes; soit l'une de \$0.12 le 7 juin et une autre de \$0.03 en date du 1er août 1951. Il est nécessaire

de mentionner ici que pendant la même période, l'augmentation du coût de la vie avait été de 16 points et en obtenant que \$0.15 nous avons donc perdu un point, ou \$0.01 par heure.

g) Vers le 17 avril 1952, nous avons obtenu une autre augmentation de \$0.15 l'heure pour compenser une augmentation de 19 points dans le coût de la vie; encore là, nous avons perdu 4 points ou \$0.04 de l'heure, ce qui fait un montant total pour les deux années successives d'une perte de \$0.05 l'heure;

h) Comme il a été annoncé dernièrement par M. J.-P. Willmut, à la convention de la Canadian Construction Association, à l'hôtel Mont-Royal, la production des ouvriers est maintenant redevenue normale et cette production étant revenue à un niveau normal, ne devrait plus à l'avenir servir d'objection de la part des patrons pour nous refuser un ajustement de salaires afin de pouvoir les comparer avantageusement avec ceux payés à Toronto et à Windsor;

i) Le volume de la construction, en 1952, a dépassé considérablement les statistiques antérieures et un nouveau record a été établi par un montant de \$4,000,000,000 (quatre milliards).

j) Le coût des matériaux étant maintenant stabilisé, un tel coût ne devrait pas prendre la place de l'augmentation de salaires parce que suivant la tradition les employeurs se sont toujours opposés à une augmentation de salaires, prétextant que le coût des matériaux étant rehaussé sensiblement, le prix de la construction deviendrait prohibitif.

k) Les restrictions sur les matériaux de construction ayant été abolies par le gouvernement fédéral, les présentes conditions devraient éviter des arrêts de travail consécutifs sur les travaux de la construction et ainsi mettre les patrons dans une meilleure

position afin qu'ils puissent réaliser les mêmes bénéfices qu'ils bénéficiaient avant l'imposition des dites restrictions.

l) Les contracteurs généraux pourront entreprendre des projets de constructions plus considérables se prévalant du programme national de construction, tel que décrit par le président de la Canadian Construction Association, à leur convention récente et l'augmentation de constructions résidentielles depuis deux ans devrait être un facteur entrant en ligne de cause pour dévier à une ancienne tactique des employeurs qui ont toujours prétendu qu'en augmentant les salaires on faisait obstruction à la construction de maisons résidentielles.

m) La situation de l'ouvrier en construction, en matière de sécurité, est bien en arrière de ceux d'autres industries pour qui les emplois sont permanents et bénéficient de différents avantages qui pourraient être mis en application dans la construction, mais qui nous ont toujours été refusés et cela à l'encontre des intérêts professionnels de nos membres.

En conclusion

Nous présumons donc que la situation des ouvriers de la construction à Montréal n'est pas comparable avec les conditions existantes ailleurs, et nous soumettons respectueusement que le Comité de Négociations des Employeurs considèrent les justifications énumérées ci-haut avec toute l'attention qu'elles méritent, et que si l'étude de ces considérants est faite avec désintéressement, ils en viendront à la conclusion que notre demande d'ajustement de salaires est nécessaire, justifié, recommandable et devrait être accordée.

(A suivre)
A. GOSSELIN,
président.

LE PROBLÈME OUVRIER

Il faut un ARCHITECTE

Il s'agit de réparer un édifice, il faut restaurer une maison. Si on veut que la construction donne un bon rendement, que la restauration soit durable, on doit consulter un homme compétent, un architecte. S'il s'agissait de solidifier les bases d'une bicoque, d'une cabane, on pourrait se contenter de son savoir-faire, de ses propres connaissances, mais l'édifice à restaurer, c'est toute la société, c'est tout l'ordre social. C'est pourquoi, il faut prévoir bien des complications, bien des difficultés. Il va falloir donc recourir aux connaissances, aux conseils d'un architecte. Ce grand Architecte, c'est Dieu, notre Créateur, et notre récompense, c'est le Christ, notre Rédempteur, c'est l'Eglise, c'est la Religion.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes avertis d'avoir recours à ce grand Architecte, ce grand Bâisseur. Le Roi Salomon, ce prophète inspiré de Dieu, a écrit ces paroles 1,000 ans avant Jésus-Christ: "Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent". Cela veut dire que, si on laisse de côté Dieu, ses enseignements, les vérités éternelles, on ne construira rien de solide, de durable, l'ordre dans le monde sera impossible, il n'y aura pas de justice, d'amour.

Le secret

Lorsqu'il est question de donner aux travailleurs une place sociale conforme à la dignité humaine, comme disent les Evêques, c'est dans l'enseignement de Dieu, de l'Eglise, de la Religion que l'on trouvera ce qu'est vraiment la dignité humaine.

C'est Dieu qui a créé l'homme. Que celui-ci soit un pauvre ouvrier ou un individu au chapeau haut de forme, cet individu, quel que soit le métier qu'il exerce ou la fonction qu'il remplit, est un être créé à l'image et à la ressemblance du Bon Dieu. Celui-ci a donné à l'homme une âme raisonnable, la liberté, le jugement, l'intelligence, la responsabilité de ses actes, c'est à cause de tout cela que l'on doit respecter l'homme, qu'il a de la dignité, de l'importance. L'homme ouvrier comme le patron a été racheté par le Christ, celui-ci a payé pour nous tous sans exception.

Restaurer la vie ouvrière, c'est de plus "pouvoir sa famille d'honorables conditions d'existence" cela veut dire: vivre convenablement. C'est avoir un logis pour des êtres humains, c'est encore être capable de donner une nourriture qui permette de conserver la santé, c'est encore donner l'éducation et l'instruction nécessaire, c'est encore avoir la capacité de se soigner et de faire soigner sa femme et ses enfants.

Pour arriver à obtenir tous ces biens "il faut collaborer avec les institutions que l'ouvrier a créées". Parmi ces institutions, il y a les syndicats. Pour bien saisir, comprendre, et mettre en pratique toutes ces obligations, il faut scruter l'enseignement de Dieu, du Christ, de l'Eglise. Sans le grand Architecte qu'est Dieu, impossible de comprendre, impossible de pratiquer les vertus chrétiennes surtout les deux grandes vertus: la JUSTICE et l'AMOUR DU PROCHAIN.

A Windsor et à Toronto

CEDULE DE SALAIRES POUR CERTAINES CATEGORIES D'EMPLOIS DE LA CONSTRUCTION TORONTO et WINDSOR — 1er décembre 1953

CATEGORIES	TORONTO	WINDSOR
	Salaires Heures	Salaires Heures
Briqueurs et Maçons	\$2.35	\$2.25
Charpentiers	2.10	2.00
Electriciens	2.20	2.25
Peintres	1.80	1.65
Plâtriers	2.00	2.00
Plombiers	2.15	2.20
Travailleurs de Métal en feuilles	2.10	2.00
Journaliers	1.20	1.20

JOLIETTE

Ouvriers du bois

Le Syndicat catholique et national des ouvriers de spécialités en bois de l'Épiphanie, a renouvelé sa convention collective de travail avec la The Canada Manufacturing. Il a obtenu une augmentation horaire de 15 cents et une clause de vacance améliorée.

Le Syndicat des travailleurs de bois à placage a lui aussi renouvelé sa convention avec la "Quebec Veneer". Le nouveau taux de base sera de 83 cents après 2 mois de service. Deux autres jours de fêtes chômées et payées ont été ajoutées à celles qui existaient déjà.

12e congrès régional

L'organisation du 12e Congrès régional du Conseil central de Joliette est en branle. Déjà, 39 délégués officiels ont été nommés pour ce grand Congrès. C'est parmi ces délégués que seront choisis les officiers du Conseil central pour le prochain terme.

Le Congrès commencera samedi après-midi à 2 heures, le 28 mars 1953, par l'inscription des délégués.

Les assises se tiendront dans la salle des Assemblées du Conseil

central, à 421 Delanaudière, à Joliette.

A 3 heures, le président le secrétaire, le trésorier et l'organisateur présenteront leurs rapports au Congrès.

Le soir, vers 8 heures, les délégués qui auront été choisis pour les comités, siégeront pour étudier les différents rapports.

Dimanche matin, une messe spéciale pour les congressistes, sera dite dans la chapelle St-Joseph, à 8 h. 30 du matin.

Cette chapelle est située sur la rue Descarrières au coin de la rue Gaspard.

L'abbé Evariste Leblanc, aumônier du Conseil central, donnera aussi le sermon de circonstance.

Vers 10 heures dimanche matin, les séances du Congrès se continueront par l'étude des différents rapports des comités qui auront siégés la veille.

Dans l'après-midi, à 2 heures, les délégués étudieront les diverses résolutions que lui auront soumis les Syndicats affiliés.

Le congrès se terminera par un banquet à l'École Baby sur le boulevard Manseau.

A l'occasion de ce grand Congrès, le Conseil central publiera un programme souvenir très intéressant. L'idée maîtresse de ce programme sera: "L'HABITATION FAMILIALE".

Sans
bourse
délié

Tout chef de famille

doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . .

J.-Hormidas Roy, gérant

60 ouest, rue Saint-Jacques, PL. 1808, Montréal 1

Représentants

André Beauchamp
Léon Rivard

J.-M. Blain
Guy Poirier

R. Lamoureux
Joffre Rochon

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA